



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-10

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS OPEREES EN 2022

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060410-DE

Je vous propose donc de prendre acte des cessions et acquisitions réalisées par la commune de Caromb et par l'Etablissement Public Foncier en son nom, au cours de l'année 2022 et tel qu'exposé en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
PREND ACTE DU BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS OPERES EN 2022.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance



Eva AGNELLI



Le Maire,



Valérie MICHELIER

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS OPEREES EN 2022

Cessions

Acquéreur	Désignation	Adresse	Cadastre	Superficie en m ²	Prix	Conditions Cession
BARBARO	Parcelle en nature de terre	Quartier Mèze	C 714	660	805,00€	Paieiment comptant
CHARRASSE	Parcelle en nature de friche	Quartier Lansas	C 570	200	245,00 €	Paieiment comptant
MORAND	Parcelle en nature de terre	Quartier Champerdu	D 21	1 070	870 €	Paieiment comptant
TRAMIER	Parcelle en nature de lande	Quartier Cadenières	E 1278	610	465 €	Paieiment comptant

Acquisitions par la commune

Propriétaire	Désignation	Adresse	Cadastre	Superficie en m ²	Prix	Conditions acquisition
M. et Mme RIPERT Charles	Terrain constructible	Chemin du Stade	D 2111	500	70 000 €	Paieiment comptant

Acquisitions par l'Etablissement Public Foncier PACA pour la commune

N° Acte	N° Convention	N° Site	Site	Date acte	Montant acte HT	Adresse	Parcelles	Vendeur	Mode acquisition
002510	CF849418M	84CAR002	Rue de la Baisse	08/02/2022	65 340 €	Quartier de la Baisse – Lieu-dit Le village 84330 Caromb – Parcelle F 371	84030 – F0371	BATAILLER	Amiable

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060410-DE